

Décision n°2026-002
Portant délégation de signature aux directeurs et directrices des
laboratoires et structures de la recherche

Le président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1 ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'Ecole normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°I-3 en date du 21 mai 2024 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

DÉCIDE

Article 1. Délégations accordées aux directeurs et directrices et leur(s) suppléant(s)

Délégation est donnée aux directeurs des laboratoires, unités de recherche et autres structures liées à la recherche, et en cas d'absence ou d'empêchement, aux suppléants nommément désignés dans l'article 1.3, à l'effet de signer, au nom du président de l'ENS de Lyon dans la limite du périmètre attribué à leur laboratoire ou structure :

Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- Les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS de l'ENS de Lyon affectés au sein de leur laboratoire ou structure ;
- Les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels de l'ENS de Lyon affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
 - Ceux à destination des pays identifiés par le MEAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - Ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - Leurs propres ordres de missions.
- Les certificats et attestations à caractère recognitif ;
- Les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

La délégation est limitée aux actes dont le montant ne dépassant pas 25.000 euros hors taxe (HT).

Article 1.2. Gestion financière

- Les actes financiers d'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25.000 euros hors taxe (HT) ;
- Les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses, aux recettes et à l'inventaire.

Article 1.3. Liste des délégués

STRUCTURE	NOM - Prénom	FONCTION
Centre Blaise Pascal/ Pôle scientifique de modélisation numérique CBPsmn	EVARAERS Ralf	Directeur - délégué principal
	BARTHELEMY Diane	Responsable administrative et financière - délégué suppléant
Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict CERGIC	COUTTENIER Mathieu	Directeur - délégué principal
	BOUATTOURA Ratiba	Gestionnaire – délégué suppléant
Laboratoire de chimie CHIMIE	MICHEL Carine	Directrice - déléguée principale
	BUCHER Christophe	Directeur adjoint – délégué suppléant n°1
	BUSSON Annie	Responsable administratif et financier – délégué suppléant n°2
UMR Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux CIHAM	AILLET Cyrille	Directeur- délégué principal
	PARENT Sylvain	Directeur adjoint - délégué suppléant n°1
	DIMOYAT Pierre	Assistant ingénieur - responsable administratif
Centre International de Recherche en Infectiologie CIRI	LAVILLETTE Dimitri	Directeur - délégué principal
	MONNIER-LOUDIN Cécile	Responsable administrative et financière - délégué suppléant n°1

	LAZERT Carine	Coordinatrice en gestion administrative et financière - délégataire suppléante n°2
	MALLON Isabelle	Directrice - délégataire principale
Centre Max Weber CMW	GUERCHOUCHE Abderrhazag	Responsable financier - Délégataire suppléant n°1
	CHAPELON Aude	Délégataire suppléante n°2
	BETHOUX Elodie	Délégataire suppléante n°3
Centre de Recherche Astrophysique de Lyon CRAL	GONZALEZ Jean-François	Directeur – délégataire principal
	LAIBE Guillaume	Délégataire suppléant n° 1
	VIGNER Stéphanie	Responsable administrative et financière – Délégataire suppléante n° 2
Centre de Résonance Magnétique CRMN	PINTACUDA Guido	Directeur - délégataire principal
	CHABILLAN Camille	Responsable administrative et financière - Délégataire suppléante
ENS Editions	BOUTOUX Isabelle	Directrice - délégataire principale
	PADILLAT Sandrine	Délégataire suppléante
Laboratoire Environnement Ville Société EVS	HONEGGER Anne	Directrice - délégataire principale
	LE LAY Yves-François	Délégataire suppléant n°1
	NOHARET Monique	Gestionnaire - délégataire suppléante n°2
Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques HISOMA	DANA Madalina	Directrice - délégataire principale
	ISLERT Camille	Délégataire suppléante n°1

Institut d'Asie Orientale IAO	BEREZIAT Aurore	Délégataire suppléante n°2
	JALUZOT Béatrice	Directrice - délégataire principale
	NANTA Arnaud	Directeur adjoint - délégataire suppléant n°1
Laboratoire Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations ICAR	FAYET MONTAGNE Camille	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°2
	COLON DE CARVAJAL Isabel	Directrice - délégataire principale
Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon IGFL	BUJON Lucie	Secrétaire générale - délégataire suppléante n°1
	LEULIER François	Directeur - délégataire principal
	ROGOWSKY Fabienne	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°1
Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités IHRIM	TORRES CAMPANA Gabriela	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°2
	MESTRE-ZARAGOZA Marina	Directrice - délégataire principale
	ANTOINE-MAHUT Delphine	Responsable de site - délégataire suppléante n°1
Institut Rhônalpin des Systèmes Complexes IXXI	DORD-CROUSLE Stéphanie	Responsable adjointe de site - Délégataire suppléante n°2
	MOTKIN Anne-Laure	Secrétaire générale – Délégataire suppléante n° 3
	ABRY Patrice	Directeur - délégataire principal
Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes LARHRA	MAGUE Jean-Philippe	Directeur adjoint - délégataire suppléant n° 1
	BARTHELEMY Diane	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°2
	FRIOUX Stéphane	Directrice - délégataire principale

	GARNER Guillaume	Directeur adjoint - délégataire suppléant n°1
	GRANDJEAN Véronique	Secrétaire générale - délégataire suppléante n° 2
Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule LBMC	AUBOEUF Didier	Directeur - délégataire principal
	SERVAIS Isabelle	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°1
	NOVEL-CATIN Corinne	Gestionnaire – délégataire suppléante n°2
Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement LGL	DEBAYLE Éric	Directeur - Délégataire principal
	BALTER Vincent	Directeur adjoint Délégataire suppléant n°1
	BARRIER Marie-Jeanne	Assistante ingénieure - délégataire suppléante n°2
Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme LIP	GUERIN-LASSOUS Isabelle	Directeur - délégataire principal
	TROTIGNON Nicolas	Directrice adjointe - délégataire suppléant n°1
	BOZO Marie	Responsable administrative et financière - délégataire suppléante n°2
Laboratoire de l'Éducation LLE	PICARD Emmanuelle	Directrice - délégataire principale
	BARRIER Julien	Enseignant-chercheur - délégataire suppléant
Magasin de Biologie/Coordination Biologie	AUBOEUF Didier	Directeur – délégataire principal
	SERVAIS Isabelle	Responsable administrative – délégataire suppléante
UMS Persée PERSEE	RICHARD Gabrielle	Directrice - délégataire principale
	ASTIER Éric	Responsable du pôle - délégataire suppléant

Laboratoire de physique PHYSIQUE	CARPENTIER David	Directeur - Délégateur principal
	BOURGOIN Mickaël	Directeur adjoint – Délégateur suppléant n° 1
	CLERVAUX Nadine	Responsable administrative et financière - délégateur suppléante n°2
Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes RDP	INGRAM Gwyneth	Directrice - délégateur principale
	JAILLAIS Yvon	Directeur adjoint - délégateur suppléant n°1
	VIAL Cindy	Responsable administrative et financière - délégateur suppléante n°2
Biosciences -PBES SFR BIOSCIENCES	LEVERRIER Yann	Directeur - délégateur principal
	JACQUIN Anaïs	Responsable administrative et financière - délégateur suppléante
	VERJUS Anne	Directrice - délégateur principale
Action, discours, pensée politique et économique TRIANGLE	BEROUD Sophie	Directrice adjointe - délégateur suppléante n°1
	PRESLE Anne-Sophie	Responsable administratif et financière - délégateur suppléante n°2
	DEGLISE Frédéric	Directeur - délégateur principal
Unité de mathématiques pures et appliquées UMPA	GARIVIER Aurélien	Directeur adjoint - délégateur n°1
	GONCALVES Virginia	Responsable administrative et financière - délégateur n°2

Article 2. Obligations des délégués

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Les délégués s'engagent à :

- Rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;

- Produire un spécimen de signature en deux (2) exemplaires originaux.

En application de la présente décision, tout acte signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante :
« Pour le Président et par délégation ».

Article 3. Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de sa signature et abroge, à la même date :

- La décision n° 2025-104.

Article 4. Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'ENS de Lyon dans la rubrique Décisions du Président.

Fait à Lyon, le 28 janvier 2026,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Original : Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication : Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président »

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.